

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 354

13 février 2013

SOMMAIRE

A.J. Decoration Lux S.à r.l.	16975	H2M	16947
Alphacore International S.A.	16946	Habacker LogPark Site Nine S. à r.l.	16946
Birkdale Healthcare S. à r.l.	16955	Habacker LogPark Site One S. à r.l.	16947
Cap Hallal Sàrl	16988	Hampton CSP Luxembourg S.à r.l.	16959
Cart Lux S.à r.l.	16984	Helifin	16982
Concept Factory S.A.	16987	Hoffmann & Raach, s.e.n.c.	16966
Delmagno s.à r.l.	16981	Jacob Frères s.à r.l.	16947
Dia-Vin	16990	Keep It Simple S. à r.l.	16946
DOMINGUES Joaquim, Pose de Carrelages Sàrl	16973	KEV Germany Spittelmarkt 2 S.à r.l.	16947
Eircom Holdco S.A.	16963	Lavorel Developpement	16948
Elips Actuarial Services Luxembourg	16972	Lili S.à r.l.	16990
ES Properties (Stratford) S.à r.l.	16974	Lubelim S.A.	16947
Executive Lodge S.A.	16992	Luxhorseracing S.A.	16946
Extralux Global Sourcing Sàrl	16992	Marriott RHG Acquisition B.V.	16946
Extra Time S.à r.l.	16948	MGP Asia Japan TMK 4 Holdings S.à r.l. ..	16961
Firkin S.à r.l.	16970	Partners Group Secondary 2008 S.C.A., SI-CAR	16958
Fondation PROMOMEDIA	16989	Resolution IV Holdings S.à r.l.	16970
Foralux-Forage et Sciage Béton S.à r.l.	16992	Schirtz S.A.	16969
G.C.E. S.A.	16991	Soparfinter S.A.	16968
GentleSecurity, S. à r.l.	16982	Todev S.A.	16976
Geplux S.à r.l.	16986	Tropique S.A.	16978
Global Access S.à r.l.	16992	TVG Invest	16967
Global Holdings (GV)	16991	Urban Capital Holdings (Lux) S.à r.l.	16949
Global Holdings (PX)	16991	Wadan Holding S.à r.l.	16978
Globe Invest S.à r.l.	16992	Wili S.à r.l.	16990
GSK Holding S.A.	16948	Yvelines Holding S.A.	16952

Alphacore International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 38.477.

—
EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012

- Le siège social de la société ALPHACORE INTERNATIONAL S.A. est transféré avec effet au 16 décembre 2012 du 60 Grand-Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour ALPHACORE INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2013005141/13.

(130005340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Marriott RHG Acquisition B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.
R.C.S. Luxembourg B 141.245.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013005478/11.

(130005462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Luxhorseracing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 70, rue de Hamm.
R.C.S. Luxembourg B 148.812.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013005471/10.

(130005160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Keep It Simple S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 139.543.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005429/10.

(130005556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Habacker LogPark Site Nine S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 135.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013005374/10.

(130005585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Habacker LogPark Site One S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 135.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013005375/10.

(130005593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

H2M, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 10, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 148.974.

Les comptes annuels au 01-01-2010 au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013005389/10.

(130005813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

KEV Germany Spittelmarkt 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 136.832.

Le bilan de la société au 30 juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013005439/12.

(130006103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Lubelim S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 28.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUBELIM S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013005465/11.

(130005229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Jacob Frères s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7653 Heffingen, 60, Um Beil.
R.C.S. Luxembourg B 13.157.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Jacob Frères Sàrl

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013005421/11.

(130005906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Lavorel Developpement, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 164.067.

Les statuts coordonnés au 27/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 10/01/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013005453/12.

(130005775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Extra Time S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6914 Roodt-sur-Syre, 30, rue d'Olingen.
R.C.S. Luxembourg B 106.298.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013005301/12.

(130005271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

GSK Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 122.572.

L'an deux mille douze

le dix-neuf décembre

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GSK HOLDING S.A., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 122.572 (NIN 2006 2234 114),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 décembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 158 du 10 février 2007,

au capital social de trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Djilali KEHAL, employé privé, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Fanny MARX, employée privée, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur H.H.J. (Rob) KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur.
- 3.- Détermination de ses pouvoirs.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée "ne varietur" par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société GSK HOLDING S.A. avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée Luxglobal Services S.à r.l., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.089, comme liquidateur de la société.

Troisième résolution

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: D. KEHAL, F. MARX, H.H.J. KEMMERLING, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 21 décembre 2012. Relation: ECH/2012/2263. Reçu soixante-quinze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 2 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001770/53.

(130000587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Urban Capital Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 77.300,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 167.088.

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth November.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Sparrowhawk Properties 304 PCC, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 9 Street, Elisabeth House, JE2, 3RT, Jersey, registered with the Company Register of Jersey under number 109999 ("Sparrowhawk"); and

Urban Capital Holdings (Jersey) PCC, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at Don Road, Templar House, JE1 2TR St Hélier, Jersey, registered with the Company Register of Jersey under number 108452 ("Urban Capital").

Sparrowhawk and Urban Capital being the shareholders of the Company (the "Shareholders").

each represented by Ms Lou Venturin, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such parties represented as above stated, declared that they currently hold all the one hundred (100) shares of Urban Capital Holdings (Lux) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, of 20 February 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 960 of 13 April 2012, with registered office at 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, with a corporate capital of twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500.-) and registered with the Luxembourg Company Register under number B 167.088 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since the incorporation.

The appearing parties, duly represented, being the shareholders of the Company, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of sixty-four thousand eight hundred British pounds (GBP 64,800.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500.-), to an amount of seventy-seven thousand three hundred British pounds (GBP 77,300.-), by the increase of the nominal value of

the fifty (50) class A shares and the fifty (50) class B shares issued by the Company from their current nominal value of one hundred twenty-five British pounds (GBP 125.-) to seven hundred seventy-three hundred British pounds (GBP 773.-) each.

2. To accept payment of the share capital increase by a contribution in cash in the amount of (i) thirty-two thousand four hundred British pounds (GBP 32,400.-) from Sparrowhawk Properties 304 PCC and (ii) thirty-two thousand four hundred British pounds (GBP 32,400.-) from Urban Capital Holdings (Jersey) PCC.

3. To amend article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under the preceding items.

4. Miscellaneous.

First resolution

The Shareholders resolved to increase the Company's share capital by an amount of sixty-four thousand eight hundred British pounds (GBP 64,800.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500.-), to an amount of seventy-seven thousand three hundred British pounds (GBP 77,300.-), by the increase of the nominal value of the fifty (50) class A shares and the fifty (50) class B shares issued by the Company from their current nominal value of one hundred twenty-five British pounds (GBP 125.-) to seven hundred seventy-three hundred British pounds (GBP 773.-) each.

Payment

Thereupon, Sparrowhawk, represented as above stated, declared to have fully paid in cash the amount of thirty-two thousand four hundred British pounds (GBP 32,400.-), and

Urban Capital, represented as above stated, declared to have fully paid in cash the amount of thirty-two thousand four hundred British pounds (GBP 32,400.-).

The Shareholders declared that the capital increase has been fully paid in cash and the Company therefore has at its disposal the total amount of sixty-four thousand eight hundred British pounds (GBP 64,800.-), proof of which was given to the undersigned notary who expressly confirmed and recorded this statement.

Second resolution

The Shareholders resolved to amend article 5 paragraph 1 of the Company's articles of association, which shall forthwith read as follows:

Art. 5. Capital. (Paragraph 1).

"5.1 Company's corporate capital is set at seventy-seven thousand three hundred pounds sterling (GBP 77,300.-) represented by fifty (50) class A shares (the "A Shares") and fifty (50) class B shares (the "B Shares "). The A Shares and B Shares are together referred to as the "Shares", each Share having a nominal value of seven hundred seventy-three British Pounds (GBP 773.-). The holders of the A Shares are referred to as the "Shareholder A", the holders of the B Shares are referred to as the "Shareholder B", and the Shareholder A and Shareholder B are together referred to as the "Shareholders".

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document. The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le seize Novembre.

Par devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

Sparrowhawk Properties 304 PCC, une société établie et régie par les lois de Jersey, ayant son siège social à 49 Street, Elisabeth House, JE2, 3RT, Jersey, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 109999 ("Sparrowhawk"); et

Urban Capital Holdings (Jersey) PCC, une société établie et régie par les lois de Jersey, ayant son siège social à Don Road, Templar House, JE1 2TR St Hélier, Jersey, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 108452 ("Urban Capital");

Sparrowhawk et Urban Capital étant les associés de la Société (les "Associés").

Chacun représenté par Lou Venturin, juriste, avec adresse professionnel à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont déclaré détenir actuellement toutes les cent (100) parts sociales de Urban Capital Holdings (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, par acte de Maître Maître Jean Seckler, notaire résident à Junglinster, le 20 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 960 en date du 13 avril 2012, ayant son siège social à 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.088 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont été modifiés depuis la constitution.

Lesquels comparants dûment représentés, en tant qu'associés reconnaissent être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante-quatre mille huit cents livres sterling (GBP 64.800,-), afin d'augmenter le capital souscrit de son montant actuel de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-), à soixante-dix-sept mille trois cents livres sterling (GBP 77.300,-), par l'augmentation de la valeur nominale des cinquante (50) parts sociale de catégorie A et des cinquante (50) parts sociales de catégorie B émises par la Société de leur montant actuel de cent vingt-cinq livres sterling (GBP 125,-) à sept cent soixante-treize livres sterling (GBP 773,-).

2. Acceptation du paiement de l'augmentation de capital par un apport en numéraire d'un montant de (i) trente-deux mille quatre cents livres sterling (GBP 32.400,-) par Sparrowhawk Properties 304 PCC et (ii) trente-deux mille quatre cents livres sterling (GBP 32.400,-) par Urban Capital Holdings (Jersey) PCC.

3. Modification de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points ci-dessus.

4. Divers.

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-quatre mille huit cents livres sterling (GBP 64.800,-), afin d'augmenter le capital souscrit de son montant actuel de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-), à soixante-dix-sept mille trois cents livres sterling (GBP 77.300,-), par l'augmentation de la valeur nominale des cinquante (50) parts sociale de catégorie A et des cinquante (50) parts sociales de catégorie B émises par la Société de leur montant actuel de cent vingt-cinq livres sterling (GBP 125,-) à sept cent soixante-treize livres sterling (GBP 773,-).

Paiement

Ensuite Sparrowhawk, représenté comme susmentionné, déclare avoir payé en numéraire le montant de trente-deux mille quatre cents livres sterling (GBP 32.400,-), et

Urban Capital, représenté comme susmentionné, déclare avoir payé en numéraire le montant de trente-deux mille quatre cents livres sterling (GBP 32.400,-),

Les Associés reconnaissent que le montant de l'augmentation de capital a été intégralement payé et que la Société a alors à sa disposition le montant de soixante quatre mille huit cents livres sterling (GBP 64.800,-), dont le notaire soussigné confirme avoir reçu preuve.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société qui devra désormais être lu de la manière suivante:

Art. 5. Capital. (Paragraphe 1).

"5.1. Le capital social est fixé à soixante-dix-sept mille trois cents livres Sterling (GBP 77.300,-) représenté par cinquante (50) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A") et cinquante (50) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"). Les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B sont collectivement dénommées les "Parts Sociales", ayant chacune une valeur nominale de sept cent soixante-treize livres Sterling (GBP 773,-). Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A sont dénommés les "Associés A". Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B sont dénommés les "Associés B", et les Associés A et les Associés B sont dénommés collectivement comme les "Associés"."

Coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, ce mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Venturin, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 novembre 2012. Relation: LAC/2012/55564. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Référence de publication: 2013001367/153.

(130000185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Yvelines Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 99.242.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of December.

before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Yvelines Holding S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Alphonse Lentz, notary residing in Remich, of 23 February 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 392 of 10 April 2004 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 99.242 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, of 5 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2502 of 23 December 2009.

The meeting was declared open at 8.00 a.m. by Me Manfred Muller, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Me Danièle Buchler, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Maxime Bertomeu-Savalle, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda:

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of two million seven hundred twenty-one thousand seven hundred euro (EUR 2,721,700.-) so as to raise it from its present amount of thirty-two thousand euro (EUR 32,000.-) to two million seven hundred fifty-three thousand seven hundred euro (EUR 2,753,700.-).

2 To issue twenty-seven thousand two hundred seventeen (27,217) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To acknowledge the waiver by all the existing shareholders of the Company of their preferential subscription rights and to accept subscription for these new shares by Tamweelview European Holdings S.A., by a contribution in cash.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of two million seven hundred twenty-one thousand seven hundred euro (EUR 2,721,700.-) so as to raise it from its present amount of thirty-two thousand euro (EUR 32,000.-) to two million seven hundred fifty-three thousand seven hundred euro (EUR 2,753,700.-).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue twenty-seven thousand two hundred seventeen (27,217) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

The general meeting of shareholders acknowledged that all existing shareholders of the Company had decided to waive their preferential subscription rights with respect to these new shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Tamweelview European Holdings S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg and having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (the "Subscriber"), represented by Me Manfred MULLER, aforementioned by virtue of a proxy given on 19 December 2012, in Luxembourg which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber declared to subscribe for twenty-seven thousand two hundred seventeen (27,217) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) per share, and to fully pay for these shares and the share premium thereon by a contribution in cash.

The amount of two million seven hundred twenty-one thousand seven hundred euro (EUR 2,721,700.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the twenty-seven thousand two hundred seventeen (27,217) new shares to the above mentioned subscriber.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The subscribed capital of the Company is set at two million seven hundred fifty-three thousand seven hundred euro (EUR 2,753,700.-) divided into twenty-seven thousand five hundred thirty-seven (27,537) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand nine hundred eighty euro (EUR 2,980.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 8.15 a.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingtième jour de décembre,

par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Yvelines Holding S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich en date du 23 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 392 du 10 avril 2004, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 99.242 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Edouard Delosch, alors notaire de résidence à Rambrouch en date du 5 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2502, en date du 23 décembre 2009.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 8.00 heures sous la présidence de Me Manfred MULLER, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg qui a désigné comme secrétaire Me Danièle BUCHLER, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Maxime Bertomeu-Savalle, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de deux millions sept cent vingt et un mille sept cents euros (EUR 2.721.700,-) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) à deux millions sept cent cinquante-trois mille sept cents euros (EUR 2.753.700,-).

2 Émission de vingt-sept mille deux cent dix-sept (27.217) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions.

3 Constat de la renonciation aux droits préférentiels de souscription de tous les actionnaires existants et acceptation de la souscription de ces actions nouvelles par Tamweelview European Holdings S.A., par un apport à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de deux millions sept cent vingt et un mille sept cents euros (EUR 2.721.700,-) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) à deux millions sept cent cinquante-trois mille sept cents euros (EUR 2.753.700,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre vingt-sept mille deux cent dix-sept (27.217) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a constaté que tous les actionnaires existant de la Société ont décidé de renoncer à leur droit préférentiel de souscription en ce qui concerne l'émission de ces actions nouvelles.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Tamweelview European Holdings S.A., une société anonyme soumise au droit luxembourgeois et ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (le «Souscripteur»), représenté par Me Manfred MULLER, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 19 décembre 2012, à Luxembourg qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire vingt-sept mille deux cent dix-sept (27.217) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à libérer intégralement par le biais d'un apport en espèces.

Le montant de deux millions sept cent vingt et un mille sept cents euros (EUR 2.721.700,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les vingt-sept mille deux cent dix-sept (27.217) actions nouvelles au Souscripteur indiqué ci-dessus.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à deux millions sept cent cinquante-trois mille sept cents euros (EUR 2.753.700,-) représenté par vingt-sept mille cinq cent trente-sept (27.537) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à deux mille neuf cent quatre-vingt euros (EUR 2.980,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 8.15 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. MULLER, D. BUCHLER, M. BERTOMEU-SAVALLE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 21 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15311. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001414/169.

(120226983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Birkdale Healthcare S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.637.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of November,
before us Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LIARD ANSTALT in Liquidation, a company incorporated according to the laws of Liechtenstein, having its registered office in Landstrasse 39, 9490 Vaduz, Liechtenstein, registered with the Public Register of the Principality of Liechtenstein under number FL-0002.304.624-1 (the "Shareholder"), acting in its capacity as the sole shareholder of BIRKDALE HEALTHCARE S. à r.l., incorporated by notarial deed dated December 14th, 2007 by Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number 441 of February 20th, 2008, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under n° B 135.637,

hereby represented by Mrs Ingrida Lunyté, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given on 22nd October 2012.

The said proxy after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of BIRKDALE HEALTHCARE S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, of December 14th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 441 of February 20th 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135.637 (the "Company").

The Articles have been amended for the last time following a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, of 19th June 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1328 of 9 July 2009.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 Decision to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation.
- 2 Decision to give discharge to the management of the Company for the performance of its duties.
- 3 Appointment of the liquidator.

4 Definition of the powers of the liquidator and decision of the liquidation procedure of the Company.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation with immediate effect.

Second resolution

The shareholder resolved to give discharge to the sole manager of the Company MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 9098.

Third resolution

The Shareholder resolved to appoint itself, LIARD ANSTALT in Liquidation as liquidator of the Company.

Fourth resolution

The Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated thousand euro (EUR 1,000.00).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit novembre.

Par-devant nous Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

LIARD ANSTALT in Liquidation, une société constituée sous les lois du Liechtenstein, établie et ayant son siège social à Landstrasse 39, 9490 Vaduz, Liechtenstein, inscrite au Registre Public de la Principauté du Liechtenstein sous le numéro FL-0002,304.624-1, agissant en sa qualité d'associé unique de BIRKDALE HOLDING S. à r.l., constituée par acte passé par le notaire Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 14 décembre 2007, avec siège à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 135.637, et dont les statuts sont publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 441 du 20 février 2008,

dûment représentée aux présentes par Mme Ingrida Lunyté, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 22 octobre 2012.

La prédite procuration signée ne varietur par le notaire et la partie comparante restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de BIRKDALE HEALTH-CARE S à r.l., une société constituée par acte passé devant le notaire Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à

Luxembourg, en date du 14 décembre 2007, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.637 (la «Société»), et dont les statuts sont publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 441 du 20 février 2008,

Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1328 du 9 juillet 2009.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Dissolution de la Société et mise en liquidation volontaire de la Société.
 - 2 Décharge pleine et entière à accorder au gérant unique de la société pour l'exercice de son mandat.
 - 3 Nomination d'un liquidateur.
 - 4 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.
 - 5 Divers
- a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation volontaire de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de donner décharge pleine et entière au gérant unique de la société, MANACOR (Luxembourg) S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue John F. Kennedy, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9098.

Troisième résolution

L'Associé a décidé de nommer elle-même LIARD ANSTALT in Liquidation comme liquidateur de la société.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Lunyité, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56935. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001571/141.

(130000808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Partners Group Secondary 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 134.995.

Im Jahre zweitausendundzweölf, den zweiundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, H.G.R. Luxemburg Nummer B134852,

hier ordnungsgemäss vertreten durch HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A., mit Sitz in L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches, hier vertreten durch Frau Karine Regnier, Administrator, Corporate Secretarial Services, geschäftsansässig in Luxemburg, auf Grund eines Zirkularbeschlusses der Partners Group Management I S.à r.l., welcher gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Die Komparentin handelt in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft Partners Group Secondary 2008 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, Avenue de la Gare,

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I - Die Gesellschaft Partners Group Secondary 2008 S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1611 Luxemburg, 55, Avenue de la Gare, H.G.R. Luxemburg Nummer B 134 995, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 12. Dezember 2007, veröffentlicht im Memorial C Nummer 200 vom 25. Januar 2008.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 4.487.606,72 (vier Millionen vierhundertsevenundachtzigtausend sechshundertsechs Euro und zweiundsiebzig Cent) eingeteilt in

4.083.352,81 (vier Millionen dreiundachtzigtausend-dreihundertzweiundfünfzig Komma einundachtzig) Manager-Aktien und

404.253,91 (vierhundertvier tausend zweihundertdreiundfünfzig Komma einundneunzig) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie."

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,- EUR) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1EUR) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Vorzugsaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000,- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von 1,- EUR zuzüglich Emissionsagio von 999,- EUR); und
- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem Euro (1,- EUR) zuzüglich Emissionsagio von null (0) bis einem (1,-) Euro ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzungen Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V.- Gemäß Beschluss vom 2. August 2012 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 257.583,35 (zweihundertsevenundfünfzig tausend fünfhundertdreiundachtzig Euro und fünfunddreißig Cent) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 23.203,60 (dreiundzwanzig tausend zweihundertdrei Komma sechzig) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 999,- (neunhundertneunundneunzig Euro), und

- 234.379,75 (dreihundertvierunddreißig tausend dreihundertneunundsiebzig Komma fünfundsiebzig) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag erhalten hat.

VI.- Dass aufgrund des oben genannten Beschlusses und Entscheidungen, der Manager beschliesst Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b).

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 4.745.190,06 (vier Millionen siebenhundertfünfundvierzig tausend einhundertneunzig Euro und sechs Cent) eingeteilt in

4.317.732,56 (vier Millionen dreihundertsiebzehn tausend siebenhundertzweiunddreißig Komma sechsundfünfzig) Manager-Aktien und

427.457,50 (vierhundertsevenundzwanzig tausend vierhundertsevenundfünfzig Komma fünfzig) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie."

Englische Version von Artikel. Paragraph b

Art. 5. Share capital. (Paragraph b).

(b) The Corporation has a capital of EUR 4,745,190.06 (four million seven hundred and forty-five thousand one hundred and ninety Euro and six Cent)

represented by

4,317,732.56 (four million three hundred and seventeen thousand seven hundred and thirty-two point fifty-six) Manager Shares and

427,457.50 (four hundred and twenty-seven thousand four hundred and fifty-seven point fifty) Ordinary Shares of a par value of EUR 1.- (one Euro) per Share.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 6.400,- abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: K. REGNIER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56965. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 3. Januar 2013.

Référence de publication: 2013001983/92.

(130001359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Hampton CSP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 157.586.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of November.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Liberty Lane Partners Holdings III Ltd., an exempted company limited by shares incorporated in the Cayman Islands with limited liability, having its registered office at PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY-KY1-1104 Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-248622,

Maître Jérôme Burel, lawyer, residing professionally in L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe,

by virtue of a proxy given under private seal on November 26, 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforementioned, requested the undersigned notary to record the following:

I.- Liberty Lane Partners Holdings III Ltd., prequalified is the sole shareholder of Hampton CSP Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe, registered with the Luxembourg register of commerce and companies (registre de commerce et des sociétés) under the number B 157.586 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 8, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 344 dated February 21, 2011. The articles of association of the Company have not been amended since its incorporation.

II.- The Company's corporate capital is fixed at USD 20,000.- (twenty thousand US dollars), represented by 200 (two hundred) shares with a nominal value of USD 100.- (one hundred US dollars) each, all subscribed and fully paid-up.

All 200 (two hundred) shares are owned by the sole shareholder Liberty Lane Partners Holdings III Ltd., pre-named.

Liberty Lane Partners Holdings III Ltd., represented as here above stated, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, then takes the following resolutions:

- The sole shareholder, representing the whole Company's corporate capital, declares that the Company has discontinued all its activities as of November 30, 2012, and decides to dissolve and to liquidate the Company with effect as of November 30, 2012.

- The sole shareholder, acting in its capacity as liquidator of the Company, declares that the liquidation of the Company has been done in accordance with the rights of any interested party, that it will take over all the assets and liabilities of the Company and that it will pay all liabilities of the Company, even if unknown at present.

- Full and entire discharge is granted to the managers of the Company for the performance of their assignment.

- All books and documents of the Company will be kept for the legal duration of five (5) years at the offices of Liberty Lane Service Company located at One Liberty Lane (East), Suite 100 Hampton, NH 03842, New Hampshire, USA.

- G.T. Fiduciaires S.A. is authorized, in the name and on behalf of the sole shareholder to file any tax declaration, notice to the Luxembourg register of commerce and companies and any other documents necessary or useful for the closing of the liquidation.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight hundred and fifty euro (EUR 850.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trentième jour de novembre.

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Liberty Lane Partners Holdings III Ltd., une société exonérée limitée par actions des Iles Caïmans et à responsabilité limitée, ayant son siège social à PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY-KY1-1104 Cayman Islands, immatriculée auprès du Registre de Commerce des Iles Caïmans sous le numéro MC-248622,

ici représentée par:

Maître Jérôme Burel, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé le 26 novembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme susmentionné, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- Liberty Lane Partners Holdings III Ltd., préqualifiée est l'associée unique de Hampton CSP Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.586 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 344 du 21 février 2011. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

II.- Le capital social de la Société est fixé à USD 20.000.- (vingt mille dollars américains), représenté par 200 (deux cents) parts sociales d'une valeur nominale USD 100.- (cent dollars américains) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Toutes les 200 (deux cents) parts sociales sont détenues par l'associée unique Liberty Lane Partners Holdings III Ltd., préqualifiée.

Liberty Lane Partners Holdings III Ltd., représentée ainsi qu'il a été dit ci-avant, agissant en sa qualité d'associée unique de la Société, a pris ensuite les décisions suivantes:

- L'associée unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, déclare que la Société a arrêté ses activités à compter du 30 novembre 2012 et décide de dissoudre et de liquider la Société avec effet au 30 novembre 2012.

- L'associée unique, agissant en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que la liquidation de la Société a été réalisée en respectant les droits de toute partie intéressée, qu'elle s'engage à reprendre tous les éléments d'actifs et de passifs de la Société, et qu'elle s'engage à payer toutes les dettes de la Société, même inconnues à l'instant.

- Décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat.

- Tous les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée légale de cinq (5) ans au siège de Liberty Lane Service Company, sis à One Liberty Lane (East), Suite 100 Hampton, NH 03842, New Hampshire, Etats-Unis.

- G.T. Fiduciaires S.A. est autorisé au nom et pour le compte de l'associée unique à déposer toute déclaration fiscale, notification au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et tout autre document nécessaire ou utile à la clôture de la liquidation.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de différences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Burel, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57165. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001774/103.

(130000766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

MGP Asia Japan TMK 4 Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.155.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth day of November.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

"MGP ASIA (LUX) S.À R.L.", a limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered at the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B under the number 107241,

Here represented by Mrs Bernardine VOS, employee, professionally residing Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on November 20th, 2012.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the owner of all shares of "MGP ASIA JAPAN TMK 4 HOLDINGS S.À R.L.", a limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

incorporated pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Luxembourg, on February 11th, 2008, published in the Mémorial C number 917 of April 14th, 2008,

registered in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 137155 (hereinafter referred to as the "Company").

The subscribed capital of the Company is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) represented by five hundred (500) shares of forty US Dollars (USD 40.-) each, fully paid up.

Bringing in its hands all the shares of the Company, the sole shareholder decided to dissolve and liquidate the Company, it has ceased operations and act as liquidator of the Company.

The sole shareholder declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company.

The sole shareholder declares that all assets have been realised, and property of all assets has been transferred to the shareholder that any and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for. Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the sole shareholder, irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, so that the company is dissolved and considered closed.

The sole shareholder gives discharge to the managers and the auditor for their mandates up to this date.

The corporate books and accounts of the Company will be kept for periods of five years at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy. However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of, or reimbursement to the sole shareholder will be possible before the end of a period of thirty days (by analogy of the article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication and subject to the non-respect by any creditor of the dissolved Company of the granting of guarantees.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately nine hundred euros (900.-EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-six novembre

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

«MGP ASIA (LUX) S.à r.l.» une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 107241,

Ici représentée par Mme Bernardine VOS, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 20 novembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est propriétaire de toutes les parts sociales de la société «MGP ASIA JAPAN TMK 4 HOLDINGS S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, avec siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 février 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 917 du 14 avril 2008,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 137155, (ci-après nommée la "Société").

Le capital social de la Société est fixé à vingt mille US Dollars (20.000.-USD) représenté par cinq cent (500) parts de quarante US Dollars (40.- USD) chacune.

Réunissant en ses mains la totalité des parts de la Société, l'associée unique a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité et d'agir en tant que liquidateur de la Société.

L'associée unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

L'associée unique déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer. Tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associée unique, de sorte que la société est dissoute et considérée comme clôturée.

L'associée unique donne décharge pleine et entière aux gérants et au réviseur d'entreprises agréé de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (par analogie de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. VOS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2012. Relation: LAC/2012/56225. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001909/106.

(130001075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Eircom Holdco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.462.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of December.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg),

was held the extraordinary general meeting of shareholders of Eircom Holdco S.A., a public company limited by shares (société anonyme), having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 168.462, incorporated by deed of Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, on 17 April 2012, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1442 on 9 June 2012 (the "Company").

The extraordinary general meeting was held, with respect to the resolutions on agenda items 9 and 10 set forth below.

The articles of incorporation were amended several times and for the last time by deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, of 2 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2884 of 28 November 2012.

The meeting was declared open at 4.30 p.m. and presided over by Mr Patrick van Denzen, member of the board of directors the Company, residing in Luxembourg.

Ms Eva Koczorowski, residing in Luxembourg, acted as secretary of the meeting and Mrs Nathalie Chevalier, residing in Luxembourg, as scrutineer.

The chairman declared and requested the notary to state that:

The present extraordinary general meeting has been convened by convening notices sent by registered mail to the shareholders and warrant holders on 12 December 2012.

The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. This list as well as the proxies will be annexed to this deed so as to be filed with the registration authorities.

It appears from the attendance list that out of the three million eight hundred forty five thousands two hundred and thirty eight (3,845,238) class A shares in issue, 2,711,405.5749 class A shares are represented so that [more than half the share capital of the Company is represented].

The general meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on items 9 and 10 of the agenda as set forth in the convening notice, it being clarified that the first part of the meeting on items 1 to 8 of the agenda is recorded by separate minutes under private seal and not by way of notarial deed and not part of the present deed.

Items 9 and 10 of the agenda of the meeting are as follows:

9. Amendment to articles 13.1 and 13.4 of the articles of association of the Company by changing the financial year in order to begin on the first (1st) of July and end on the thirtieth (30th) of June of each year.

10. As a consequence of the above decision, closure of the current financial year of the Company as of 30 June 2013.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting took the following resolutions:

Resolution Agenda Item 9

The general meeting of the shareholders resolved to amend articles 13.1 and 13.4 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 13.1.** The financial year of the Company begins on 1 July and terminates on 30 June of each year." »

« **Art. 13.4.** The annual General Meeting is held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of December each year at 10.00 a.m. If that day is not a Business Day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following Business Day." »

TOTAL VOTES:	70.6061 %
VOTES FOR:	100 %
VOTES AGAINST:	0
ABSTENTIONS:	0

Consequentially the resolution is [passed].

Resolution Agenda Item 10

As a consequence of the above resolution, the current financial year of the Company which started as per 17 April 2012 will end on 30 June 2013.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred euro (EUR 900.-).

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 4.45 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-et-unième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Eircom Holdco S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 168.462, constituée suivant acte de Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, en date du 17 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1442 du 9 juin 2012 (la «Société»).

L'assemblée générale extraordinaire s'est tenue, eu égard aux résolutions relatives aux points 9 et 10 portés à l'ordre du jour énoncé ci-dessous.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 2 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2884, en date du 28 Novembre 2012.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 16.30 heures et a été présidée par M. Patrick van Denzen, membre du conseil d'administration de la Société, résidant au Luxembourg.

Mme Eva Koczorowski, résidant au Luxembourg, a agi en qualité de secrétaire de l'assemblée et Mme Nathalie Chevalier, résidant au Luxembourg, en qualité de scrutateur.

Le président a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

La présente assemblée a été convoquée par des avis de convocation envoyés par courrier recommandé aux actionnaires et aux obligataires le 12 décembre 2012.

Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont mentionnés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Cette liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être enregistrées auprès des autorités d'enregistrement.

Il ressort de ladite liste que sur les trois millions huit cent quarante cinq mille deux cent trente huit (3,845,238) actions de Classe A émises, 2.711.405,5749 actions de Classe A sont représentées, de sorte que [plus de la moitié du capital social de la Société est représentée].

L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points 9 et 10 de l'ordre du jour, tel qu'indiqué dans l'avis de convocation, étant précisé que la première partie de l'assemblée relative aux points 1 à 8 de l'ordre du jour est consignée dans un procès-verbal sous seing privé séparé et non par acte notarié et ne fait pas partie du présent acte.

Les points 9 et 10 de l'ordre du jour de l'assemblée sont les suivants:

1. Amendement des articles 13.1 et 13.4 des statuts de la Société en ce qui concerne l'exercice social, de sorte qu'il commence le premier (1^{er}) juillet et se termine le trente (30) juin de chaque année.

2. En conséquence de la décision qui précède, clôturer le présent exercice social de la Société le 30 juin 2013.

Après que l'assemblée a approuvé ce qui précède, l'assemblée a adopté les résolutions suivantes:

Résolution Point 9 de l'Ordre du Jour

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'amender les articles 13.1 et 13.4 des Statuts, qui doivent désormais se lire comme suit:

« **Art. 13.1.** L'exercice social de la Société commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de chaque année»

« **Art. 13.4.** L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi de décembre de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour Ouvrable suivant.»

TOTAL DES VOTES:	70,6061 %
VOTES POUR:	100 %
VOTES CONTRE:	0
ABSTENTIONS:	0

Par conséquent, la résolution est [adoptée].

Résolution Point 10 de l'Ordre du Jour

En conséquence de la résolution ci-dessus le présent exercice social qui a commencé le 17 avril 2012 se terminera le 30 juin 2013.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cents euros (EUR 900,-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 16.45 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. VAN DENZEN, E. KOCZOROWSKI, N. CHEVALIER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 27 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15443. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001654/131.

(130001047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Hoffmann & Raach, s.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-5955 Itzig, 17A, rue de Contern.

R.C.S. Luxembourg B 173.867.

STATUTS

Entre les soussignés,

1. Monsieur Hoffmann Luc, Développeur, demeurant à Itzig

2. Monsieur Raach Théo, Employé technico-commercial, demeurant à Heisdorf

il a été constitué en date du 10 octobre 2012 une société en nom collectif dont les statuts ont été arrêtés comme suit.

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé entre les constituants et tous ceux qui pourraient devenir associés par la suite, une société en nom collectif.

Art. 2. La dénomination de la société est HOFFMANN & RAACH, S.e.n.c.

Art. 3. La société a pour objet commerce électronique et d'une manière générale, toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

Art. 4. Le siège social de la société est établi à Itzig. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La société a été constituée pour une durée indéterminée. Elle ne sera pas dissoute par le décès, l'incapacité, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à 5000 Euros (cinq mille euros) représenté par 2 (deux) parts sociales de 2500 Euros (deux mille cinq cents euros) chacune. Les parts ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Hoffmann Luc	1 parts	2500 euro
2) Monsieur Raach Théo	1 parts	2500 euro
Total:	2 parts	5000 euro

Le capital social a été entièrement libéré et se trouve à la disposition de la société.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés représentant l'intégralité du capital social.

Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

En cas de cession de parts d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption au prorata des parts en leur possession.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont les pouvoirs sont fixés par l'assemblée des associés qui procède à leur nomination.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 9. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les décisions collectives à prendre en assemblée générale.

Dans tous les cas où la loi ou les présents statuts ne prévoient une majorité plus grande, toutes les décisions, y compris celles concernant la nomination, la révocation ou le remplacement d'un gérant, sont prises à la majorité simple.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 10. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille douze.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera dressé par la gérance un inventaire ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes.

Le bénéfice net, déduction faite de tous les frais généraux et des amortissements, est à la disposition de l'assemblée générale des associés qui décidera de l'affectation du bénéfice net de la société.

Disposition Générale

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties déclarent se référer à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Evaluation des Frais

Art. 13. Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de 2500 (deux mille cinq cents) Euros.

Nomination des gérants

Art. 14. Les soussignés nomment en qualité de gérants de la société:

Luc Hoffmann / Théo Raach
17a, rue de Contern / 25b, rue Henri de Stein
5955 Itzig / 7349 Heisdorf

Référence de publication: 2013002176/64.

(130001262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

TVG Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 163.166.

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La société anonyme USSI, ayant son siège social au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 58 531,

ici représentée par son administrateur délégué, Madame Lutgard Laget, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en sa qualité d'actionnaire unique de TVG INVEST, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6 rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 22 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2 532 du 19 octobre 2011, (la Société),

Le capital social de la Société est actuellement fixé à trente et mille euros (EUR 31 000,00) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune;

L'ordre du jour est comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des actions de la société.

2. Augmentation de capital par apport en nature à concurrence de un million cinq cent quarante-neuf mille euros (EUR 1 549 000,00), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) à un million cinq cent quatre-vingt mille euros (EUR 1 580 000,00), par la création et l'émission de quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix (15.490) actions nouvelles sans valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

L'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions, de sorte que le capital social de la société s'élève à trente et un mille (EUR 31 000,00), représenté par trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société par apport en nature à concurrence de un million cinq cent quarante-neuf mille euros (EUR 1 549 000,00),

pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) à un million cinq cent quatre-vingt mille euros (EUR 1 580 000,00),

par la création et l'émission de quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix (15.490) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes

Souscription et libération

Les quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix (15.490) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale ont été intégralement souscrites par l'actionnaire unique, ici représenté comme dit ci-avant, par l'apport d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par ce dernier à l'encontre de la société TVG INVEST, d'un montant total de un million cinq cent quarante-neuf milles euros (EUR 1.549.000,00).

Cet apport fait l'objet d'un rapport descriptif établi en date du 17 décembre 2012 par le réviseur d'entreprises, la société ATWELL S.à r.l, ayant son siège social au 15, rue Edouard Steichen à L-2540 Luxembourg, conformément aux stipulations de l'article 26-1 et 32 -1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des 15.490 actions à émettre en contrepartie.»

Troisième résolution

Afin de mettre à jour les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à un million cinq cent quatre-vingt mille euros (EUR 1 580 000,00), représenté par quinze mille huit cents (15 800) actions nouvelles sans valeur nominale, entièrement souscrites et libérées»

Frais

Les frais, dépense, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de EUR 2.750.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de l'actionnaire unique, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte. au ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Lutgard Laget et Martine Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2012. LAC/2012/60968. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002125/67.

(130001000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Soparfinter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 8.161.

DISSOLUTION

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE VINGT-SEPT DECEMBRE.

Par-devant nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert,

A comparu:

- La SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, RCS Luxembourg n° B 13859

ici représentée par Monsieur Giorgio Bianchi, employé privé, né le 23 octobre 1983 à Crema (Italie), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, numéro de passeport AA2973874 (le «Mandataire»),

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg et datée du 21 décembre 2012, laquelle procuration reste jointe au présent acte.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée SOPARFINTER S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 8161, constituée originellement sous la dénomination de CANALRANDOLPH CORPORATION INTERNATIONAL S.A., suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Junglinster, le 8 novembre 1968, publié au Mémorial C de 1968, page 5.661. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Jacques DELVAUX,

alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 novembre 2010, publié au Mémorial C n°597 du 30 mars 2011, page 28647.

- Que le capital social de la Société est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000,-), représenté par un million sept cent soixante-dix mille (1.770.000) actions sans désignation de valeur nominale;
- Que l'actionnaire unique s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;
- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant en assemblée générale extraordinaire prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- Que l'actionnaire unique désigne comme liquidateur de la Société, la société Morwell Ltd, société régie par le droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, P.O. BOX 3175 - Road Town, certificat d'incorporation numéro 350391, en charge de la revue du développement des procédures de liquidation et qu'en sa qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé ou devra être payé;
- Que l'objectif du présent acte est également la formalisation et la confirmation du mandat du liquidateur avec la compétence de contrôler et vérifier tous les développements de la liquidation;
- Que l'actif et le passif restants éventuels sont répartis à l'Actionnaire unique et qu'il sera responsable de la correcte exécution de toutes les obligations liées au passif;
- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la Société;
- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. BIANCHI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 décembre 2012. Relation: RED/2012/1850. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 03 janvier 2013.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013002083/55.

(130001349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Schirtz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9375 Gralingen, 30, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 142.445.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SCHIRTZ S.A.», (matr. 2008 2229 850), ayant son siège social à L-9375 Gralingen, 30, rue principale,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.445

constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 13 octobre 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 2709 du 6 novembre 2008;

La séance est ouverte à 8.30 heures sous la présidence de Monsieur Patrice SCHIRTZ, professeur, demeurant à L-9369 Gilsdorf, 6, Mouschbiertg

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que le présent acte a pour objet:

1. Dissolution de la société avec effet immédiat.
2. Cessation de toute activité de la société avec effet immédiat et liquidation de la société aux droits des parties.
3. Décharge aux administrateurs et commissaire.

4. Annulation et conservation des livres et documents de la société.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

I. être propriétaires de l'ensemble des actions de la Société et représentant l'intégralité du capital social, déclarent expressément procéder par les présentes à la dissolution de la Société;

II. que l'ensemble des dettes de la Société a été réglé et qu'ils ont reçu ou recevront tous les actifs de la Société, et reconnaissent qu'ils seront tenus de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution et que la société a cessé toute activité en date de ce jour;

que l'objet de la société à liquider ne servira pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités.

III. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par les actionnaires aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

IV. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société et les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cents euros (700 €) dont est tenu le bénéficiaire économique de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Patrice SCHIRTZ, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 19 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15194. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd. (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013002067/65.

(120227004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Resolution IV Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Firkín S.à r.l.).

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 168.784.

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth of December.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

RESOLUTION III HOLDINGS S.à r.l., having its registered office in L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, and registered with the Luxembourg Commercial Register under the number B 130.916,

Here represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual partner of Firkin S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, incorporated by a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of the undersigned notary, on May 9, 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1472 of June 13, 2012. The articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary, on July 25, 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2374 of September 24, 2012.

- that, the sole partner has taken the sole resolution:

Sole resolution

The sole partner resolves to amend the company's name into RESOLUTION IV HOLDINGS S.à r.l. and decides the subsequent amendment of article 4 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

"The Company will assume the name of RESOLUTION IV HOLDINGS S.à r.l."

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mil douze, le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

RESOLUTION III HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous el numéro B 130.916,

Ici représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à L- 1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration sous seing privé

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé actuel de Firkin S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire instrumentant, en date du 9 mai 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1472 du 13 juin 2012. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 juillet 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2374 du 24 septembre 2012.

- Qu'il a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale en RESOLUTION IV HOLDINGS S.à r.l. et décide de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

«La Société prend la dénomination de "RESOLUTION IV HOLDINGS S.à.r.l."»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61753. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002400/73.

(130002379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Elips Actuarial Services Luxembourg, Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.750.000,00.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 104.907.

L'an deux mille douze, le dix-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme " Elips Actuarial Services Luxembourg ", une société anonyme dont le siège est établi à L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous numéro 104.907, constituée par acte reçu en date du 17 décembre 2004 par Maître Anja HOLTZ, alors notaire de résidence à Wiltz, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 247 du 18 mars 2005 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 26 juin 2008 par acte de Maître Anja HOLTZ, alors notaire de résidence à Wiltz, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2070 du 26 août 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Michael RONGY, comptable, demeurant à Weiswampach.

Le président désigne comme secrétaire Madame Anne-Françoise MOUTSCHEN, employée demeurant à Weiswampach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne-Françoise MOUTSCHEN, employée demeurant à Weiswampach.

Le président prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 2.500 (deux mille cinq cents) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) à un million sept cent cinquante mille euros (EUR 1.750.000,-);

2 Emission de quinze mille (15.000) actions nouvelles sans désignation de la valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes;

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles actions par ELHENA INVEST S.C.A. et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions par un apport en nature;

4 Modification de l'alinéa premier de l'article cinq des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) à un million sept cent cinquante mille euros (EUR 1.750.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé d'émettre quinze mille (15.000) actions nouvelles sans désignation de la valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu un des actionnaires, ELHENA INVEST S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 87.137 (le «Souscripteur»), ici représentée par Monsieur Michaël RONGY, prénommé, en vertu d'une procuration signée sous seing privé en date du 7 décembre 2012 à Weiswampach.

Le Souscripteur a déclaré souscrire quinze mille (15.000) actions nouvelles sans désignation de la valeur nominale, et libérer intégralement ces actions souscrites par un apport en nature consistant en une créance détenue par le Souscripteur contre la Société d'un montant total d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) (l'«Apport»).

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport se fait libre de toutes dettes, charges, privilèges, gages ou autres sûretés, et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert dudit Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par MAS Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 91.999, et signé par Monsieur Stewart KAM-CHEONG, en date du 14 décembre 2012, dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Le Souscripteur a produit le Rapport, lequel contient les conclusions suivantes:

«Based on our work, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution amounting to EUR 1 500 000 (One million five hundred thousand Euros) does not correspond at least to the aggregate value of the number of shares to be issued.

Our report has no other purpose, and in particular does not give an audit assurance on the net assets value of the Company nor any assurance as to the future viability of the Company, nor of its liquidity, solvency or potential future profitability.

Our report is intended solely for the Shareholders and the management of the Company and may not be translated, summarised, disclosed, published or transmitted electronically without our prior consent.»

Le Rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé d'accepter ladite souscription et ladite libération et d'émettre les actions nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article cinq des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. (Premier alinéa). «Le capital social de la Société est fixé à un million sept cent cinquante mille euros (EUR 1.750.000,-) représenté par dix-sept mille cinq cents (17.500) actions sans désignation de la valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Dont acte fait et passé à Weiswampach, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. RONGY, A.-F. MOUTSCHEN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15265. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 4 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002361/94.

(130001881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

DOMINGUES Joaquim, Pose de Carrelages Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 3, Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 79.417.

L'an deux mil douze, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Joaquim DA ROCHA DOMINGUES, carreleur, demeurant à L-4520 Niedercorn, Cité Mathendall.

Lequel comparant a déclaré être le seul et unique associé, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "DOMINGUES JOAQUIM, POSE DE CARRELAGES, S à r.l." établie et ayant son siège social à L-4520 Niedercorn, Cité Mathendall

constituée suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange en date du 12 décembre 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 510 du 6 juillet 2001

que ladite société est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 79.417

L'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique transfère le siège social de la société vers 3, Um Woeller, L-4410 Soleuvre, et modifie, en conséquence, l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Soleuvre.»

Seconde résolution

L'associé unique décide de nommer pour une durée illimitée en qualité de gérant administratif Monsieur Ricardo Rafael DAS NEVES DOMINGUES, né le 17 mai 1985 à Leiria/Coimbrao (P), demeurant professionnellement à L-4410 Soleuvre, 3 Um Woeller,

En conséquence, les gérants administratifs de la présente société seront désormais:

Monsieur Joaquim DA ROCHA DOMINGUES, prénommé,

Monsieur Ricardo Rafael DAS NEVES DOMINGUES, prénommé.

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à huit cent soixante euros (860,-EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. DA ROCHA DOMINGUES, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60893. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 03 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002352/42.

(130001536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

ES Properties (Stratford) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 18.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 154.173.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société prises en date du 20 décembre 2012

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

1/ De prendre acte et d'accepter la démission des personnes suivantes:

- Madame Géraldine SCHMIT, gérant de la Société, avec effet au 20 décembre 2012;

- Monsieur Robert BRIMEYER, gérant de la Société, avec effet au 20 décembre 2012.

2/ De nommer:

- Monsieur Michael KUM SOH HAR, né le 30 mai 1944 à Singapour, demeurant professionnellement au 137 Market Street, #11-01, Grace Global Raffles, Singapour 048943, en qualité de gérant de la société avec effet au 20 décembre 2012 et ce pour une durée indéterminée;

- Madame Jocelyn KUM WAN SZE, née le 22 juin 1972 à Singapour, demeurant professionnellement au 137 Market Street, #11-01, Grace Global Raffles, Singapour 048943, en qualité de gérant de la société avec effet au 20 décembre 2012 et ce pour une durée indéterminée;

- Madame Sarah BONALLO, née le 21 juillet 1963 à Bristol, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 5, rue des Jardins, L-8394 Olm, Luxembourg, en qualité de gérant de la société avec effet au 20 décembre 2012 et ce pour une durée indéterminée;

- Monsieur Daniel BOONE, né le 28 janvier 1965 à Lille, France, demeurant professionnellement au 49, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, en qualité de gérant de la société avec effet au 20 décembre 2012 et ce pour une durée indéterminée; et

- Monsieur Neil Standen MAXWELL, né le 3 décembre 1959 à Bellerat, Australie, demeurant professionnellement au 137 Market Street, #11-01, Grace Global Raffles, Singapour 048943, en qualité de gérant de la société avec effet au 20 décembre 2012 et ce pour une durée indéterminée.

3 / De transférer le siège social de la société du 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg au 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au 20 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vanessa Lorreyte

Le Mandataire

Référence de publication: 2013002377/34.

(130001522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

A.J. Decoration Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.658.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille douze, dix-huit décembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

La société anonyme de droit luxembourgeois «Compagnie Financière S.A., en abrégé COFIPRI», établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard Prince Henri, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 4.228, constituée suivant acte reçu par Maître Prosper-Robert ELTER, notaire alors de résidence à Clervaux, en date du 3 août 1948, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 77 du 2 octobre 1948 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2553 du 13 octobre 2012 (ci-après la «Comparante» ou l'«Associée unique»),

représentée par son administrateur-délégué ayant pouvoirs pour engager la prédite société par sa seule signature, à savoir:

Monsieur Jérôme Dominique André LESAFFRE, directeur de sociétés, né le 12 septembre 1958 à Neuilly-sur-Seine (France), demeurant à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard Prince Henri,

lui-même ici représenté par Madame Sandrine ORTWERTH, employée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri,

en vertu d'une procuration à elle délivrée,

laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la Comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

Laquelle Comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «A.J. DECORATION LUX S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard Prince Henri, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro B 112.658, constituée suivant acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 7 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, du 8 mars 2006, numéro 491 (ci-après la «Société»).

- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour le suivant (ci-après l' «Ordre du jour»):

- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;

- Lecture du rapport du commissaire à la liquidation;

- Décharge donnée au Liquidateur et au commissaire à la liquidation de leurs mandats respectifs;

- Clôture de la liquidation;

- Indication de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront déposés et conservés pour une période de cinq années à partir du 28 décembre 2012;

- Qu'en sa qualité d'Associée unique, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, l'associée unique décide de renoncer aux formalités de convocation, celle-ci se considérant comme dûment convoquée et déclarant avoir pris connaissance de l'Ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'associée unique lit le rapport du commissaire à la liquidation.

Troisième résolution

L'associée unique donne pleine et entière décharge au Liquidateur et au commissaire à la liquidation, sans restriction, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs durant et se rapportant aux opérations de liquidation de la Société.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

Cinquième résolution

L'associée unique décide que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés au siège social de la Société pendant cinq ans et ce, à compter du 28 décembre 2012.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à MILLE EUROS (1.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, connue du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. ORTWERTH, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 02 janvier 2013. Relation: MER/2013/16. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 4 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002180/67.

(130002380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Todev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 97.166.

L'an deux mille douze, le trente novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme «TODEV S.A.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 97.166, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueils des sociétés et associations numéro 1336 du 16 décembre 2003. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 novembre 2003, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 22 du 8 janvier 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Amélie BURUS, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Damien MATTUCCI, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat et modification subséquente de l'article deux (2), premier alinéa des statuts. Insertion de la possibilité pour le conseil d'administration de transférer le siège à l'intérieur de la commune;

2. Mise à jour des statuts afin d'y intégrer les modifications apportées par la loi du 25 août 2006 à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;

3. Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat. De plus, l'Assemblée générale décide de formaliser le pouvoir donné au conseil d'administration (ou à l'administrateur unique, le cas échéant) de transférer le siège social à l'intérieur de la commune.

En conséquence, et avec même effet, l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la société est modifié, lequel aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). «Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen. L'adresse du siège social peut être transférée dans la commune de ce dernier par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique le cas échéant. Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'adapter les statuts de la Société en tenant compte des modifications apportées à la loi du 10 août 1915 par la loi du 25 août 2006.

En conséquence, l'article six (6) premier alinéa, l'article onze (11), l'article douze (12) premier alinéa et l'article seize (16) des statuts de la Société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

Art. 6. (premier alinéa). «La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires, rééligibles et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

Art. 11. «Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.»

Art. 12. «Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux (2) administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature unique de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque la société est administrée par un administrateur unique, elle sera engagée par sa seule signature.»

Art. 16. «Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.»

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, au nouveau siège social de la société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes, et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.L. SCHUL, A. BURUS, D. MATTUCCI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16066. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013002119/76.

(130000915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Tropique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 113.229.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le douze décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société VENTOS MANAGEMENT S.A., société de droit bélizien ayant son siège social Withfield Tower, Third Floor, 4792 Coney Drive, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, inscrite au Registre des «International Business Companies» de Belize sous le numéro 27,250, ayant pour représentants légaux Madame Denise LOPEZ et Madame Dana WAIGHT, ici dûment représentée par Madame Christelle LANGLOIS, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 11 décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société anonyme TROPIQUE S.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite au R.C.S. sous le numéro B 113.229, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 693 du 5 avril 2006.

2.- Que le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 80.000,- (quatre-vingt mille euros), représenté par 800 (huit cents) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

3.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la Société et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la Société par reprise par elle de l'intégralité de l'actif et du passif de la Société.

4.- Que tout l'actif et le passif de la Société dissoute seront transmis à l'actionnaire unique.

5.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

6.- Qu'il a été procédé à l'annulation des deux titres représentatifs au porteur de la Société dissoute.

7.- Que les livres et documents de la Société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la Société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de huit cents euros (EUR 800,-), sont à la charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Langlois, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59654. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Référence de publication: 2013002122/47.

(130001464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Wadan Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 141.749.

—
In the year two thousand twelve, on the eleventh day of December.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of WADAN HOLDING S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, incorporated by a deed of the undersigned notary on 12 September 2008, published in the Memorial Recueil des Sociétés et Associations, number 2462 of 8 October 2008, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 141.749 (the "Company").

The extraordinary general meeting is opened by Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Marie-Laure AFLALO, company's director, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Patrick AFLALO, company's director, residing professionally in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting of shareholders having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

The meeting had been convened on this date, time and place by convening notices sent by registered mail to all the shareholders of the Company on 28 November 2012.

Copies of the convening notices were tabled with the board of the meeting.

I) The agenda of the extraordinary general meeting of shareholders is the following:

1. Decision to be taken about the dissolution of the corporation.
2. Appointment of CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S.a r.l., having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Luxembourg B 30.467, as liquidator and determination of his powers.
3. Discharge to be granted to the sole manager.
4. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that SEVENTY-FIVE THOUSAND (75,000) shares out of ONE HUNDRED THOUSAND (100,000) shares representing the total issue capital of the Company are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the extraordinary general meeting of shareholders adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides the anticipated dissolution of the company with effect as on this day.

Second resolution

The general meeting decides to appoint as liquidator, CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S.a r.l., having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle (R.C.S. Luxembourg B 30.467).

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

Third resolution

The general meeting resolves to grant full and complete discharge to the sole manager of the Company.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately ONE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (1,200.- EUR).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le onze décembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de WADAN HOLDING S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 septembre 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2462 du 8 octobre 2008, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 141.749 (ci-après la "Société").

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, rue Aldringen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée générale extraordinaire des associés étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

L'assemblée a été convoquée à cette date, heure et lieu par convocations envoyées par lettre recommandées à tous les associés en date du 28 novembre 2012. Copies des convocations ont été déposées auprès du bureau de l'assemblée.

I) L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire des associés est conçu comme suit:

1. Décision à prendre concernant la dissolution de la société.

2. Nomination de CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S.à r.l., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Luxembourg B 3 046 7, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3. Décharge à donner au gérant unique.

4. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les associés présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des associés représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que SOIXANTE-QUINZE MILLE (75.000) parts sociales sur les CENT MILLE (100.000) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour qui a été communiqué au préalable aux associés.

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire des associés prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S.à r.l., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle (R.C.S. Luxembourg B 30.467).

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner pleine et entière décharge au gérant unique de la société pour l'exécution de son mandat.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites du présent acte sont estimés à environ MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200.- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. AFLALO, M.-L. AFLALO, P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59377. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002154/126.

(130001454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Delmagno s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 321, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 167.144.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil douze, le dix-neuf décembre,

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Madame Caroline DELVALLE, employée privée, née à Bruxelles, Belgique, le 25 mars 1972, demeurant à B-6700 Bonnert, 33, Chemin de Guirsch.

Laquelle, es-qualité qu'elle agit, a déclaré:

Qu'elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée DELMAGNO s.à r.l. avec siège à L-8011 Strassen, 321, route d'Arlon, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 21 février 2012, publié au Mémorial C numéro 893 du 05 avril 2012, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 167.144 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Que la société a cessé toute activité commerciale.

Que les comptes sociaux sont parfaitement connus de l'associée et sont approuvés par elle.

Que tout le passif de la société a été apuré et que tout l'actif a été distribué à l'associée.

Que la comparante n'a plus de revendication envers la société.

Ceci approuvé, la comparante a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. La société DELMAGNO s.à r.l. est dissoute et liquidée avec effet immédiat.
2. Pour autant que de besoin, Madame Caroline DELVALLE, préqualifiée, est à considérer comme liquidateur, qui est également personnellement et solidairement avec les associés responsable des frais des présentes.
3. Les documents de la société seront conservés pendant un délai de cinq ans au domicile de l'associée à B-6700 Bonnert, 33, Chemin de Guirsch.
4. Au cas où, par impossible, une dette ou une créance aurait échappé au liquidateur, l'associée susdite en supporterait les frais ou en ferait le bénéfice.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. DELVALLE, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 20 décembre 2012. Relation: CAP/2012/4974. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME,

Capellen, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2013002348/38.

(130002281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

GentleSecurity, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1131 Luxembourg, 3, rue Antoine.
R.C.S. Luxembourg B 115.090.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Galina SAZONOVA, demeurant à L-1131 Luxembourg, 3, rue Antoine, associée et gérante unique dans la société ci-après citée, (dénommée ci-après le comparant),

ici représentée par Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 12 décembre 2012.

Laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant dûment représenté a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "GentleSecurity S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1131 Luxembourg, 3, rue Antoine, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115090, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1082 du 2 juin 2006.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "GentleSecurity S.à r.l.", préqualifiée, s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25.-), entièrement libérées.

III.- Que le comparant en sa qualité d'associé unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "GentleSecurity S.à r.l.".

IV.- Que le comparant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société suite à diverses cessions de parts, documentées dans un contrat d'achat daté du 10 décembre 2012, lequel restera annexé au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement, et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que le comparant déclare que les dettes connues seront payées, que les actifs lui seront attribués et qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, présents et futurs, connus et inconnus de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1131 Luxembourg, 3, rue Antoine.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: SAZONOVA, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02/01/2013. Relation: EAC/2013/8. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 04 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002418/48.

(130001924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Helifin, Société Anonyme.

Siège social: L-9552 Wiltz, 5A, rue des Pêcheurs.
R.C.S. Luxembourg B 148.465.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le trente novembre.

Par-devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

La société à responsabilité limitée EDIFISC LUXEMBOURG Sàrl,
ayant son siège social à L-9552 Wiltz, 5a, rue des Pêcheurs, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro, B 120.971, ici représentée par son gérant Monsieur Thierry MARTIN, expert-comptable, né à Arlon (Belgique) le 23 mai 1965, demeurant à B-6840 Neufchâteau, 16, rue Albert Claude

Laquelle comparante, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est l'actionnaire unique de la société anonyme "HELIFIN" (la "Société"), ayant son siège à L-9552 Wiltz, 5A, rue des Pêcheurs, constituée suivant acte reçu par le Notaire Anja HOLTZ, alors de résidence à Wiltz, en date du 15 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2077 du 22 octobre 2009,

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 148.465.

Le capital social de la Société est de trente et un mille euros (31.000,- EUR), entièrement libéré, divisé en trente et une (31) actions sans valeur nominale.

La comparante représentant l'intégralité du capital social, décide de prononcer la mise en liquidation anticipée de la société HELIFIN avec effet immédiat;

Qu'elle déclare avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la société anonyme HELIFIN.

Que l'actionnaire unique prend, par conséquent, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de mettre la société HELIFIN en liquidation avec effet immédiat et de clôturer la liquidation de la société.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide d'acter les démissions des administrateurs et administrateurs délégués et leur donne décharge pour leur gestion jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide d'acter la démission du commissaire et lui donne décharge pour sa gestion.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide que les documents sociaux resteront déposés pendant cinq ans au siège social de la société.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique approuve les comptes de liquidation basés sur la situation comptable à la date du 12 novembre 2012.

En outre, l'actionnaire unique constate que la société anonyme HELIFIN est dissoute par l'effet de sa volonté, qu'elle cessera d'exister avec effet ce jour, qu'exerçant les droits attachés à la propriété de toutes les actions, il est investi de tout l'actif et passif de la société dont il accepte expressément de recueillir les biens et de prendre en charge les dettes en nom personnel de manière illimitée et que la liquidation de la société anonyme HELIFIN se trouve ainsi immédiatement et définitivement clôturée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à huit cents soixante-dix euros (870,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Bertrand, Joëlle SCHWACHTGEN.

Enregistré à Wiltz, le 4 décembre 2012. Relation: WIL/2012/776. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à l'acquéreur pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002456/58.

(130001791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Cart Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 94.601.

In the year two thousand twelve, on the nineteenth of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Permira (Europe) Limited, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, here represented by Eddy Perrier, private employee, professionally residing in 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 December 2012.

I. The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder ("Sole Shareholder") of Cart Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500,-, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 94.601 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 3 June 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°898, page 43086, dated 2 September 2003.

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Dissolution of the Company and putting it into voluntary liquidation and start liquidation proceedings;

2. Appointment of Ms. Séverine Michel, born on 19 July 1977 in Epinal, France and Mr. Eddy Perrier, born on 5 July 1977 in Saint Jean de Maurienne, France, both professionally residing at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg as liquidators of the Company, determination of their powers and granting the largest powers and especially those determined by articles 144 and 145 and following of the Law of 10th August 1915 on commercial companies (as amended) (the "Law") to the liquidators by the shareholders of the Company; and

3. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), the Meeting resolves to dissolve the Company and put it into voluntary liquidation and start the liquidation proceedings.

Second resolution

The Meeting resolves to appoint as liquidators of the Company Ms. Séverine Michel, born on 19 July 1977 in Epinal, France, and Mr. Eddy Perrier, born on 5 July 1977 in Saint Jean de Maurienne, France, both professionally residing at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Both liquidators have accepted this mandate.

The aforesaid liquidators pursuant to this plan of liquidation have as mission to realise the whole of assets (including but not limited to the realisation of the warrants by way of conversion, disposal, sale or any other mean, if any) and liabilities of the Company and to cease the Company's business. The liquidators are exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company. The liquidators may under their own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of their powers as they may deem fit, to one or several representatives. The sole signature of each liquidator binds validly and without limitation the Company which is in liquidation. The liquidators have the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 and 145 of the Law, without a specific authorisation of a general meeting of shareholder(s).

The liquidators may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts, until complete liquidation of the Company's shares.

The liquidators shall draft a report on the results of the liquidation and the employment of the corporate assets with supporting accounts and documents.

Nothing further being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Closure of the meeting

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1300.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing parties and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail and be binding.

The document having been read and explained to the appearing party, known by the undersigned notary, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mille douze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

- Permira (Europe) Limited, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, ici représentée par Eddy Perrier, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 13 décembre 2012

I. Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

II. La partie comparante déclare qu'elle est l'associé unique («Associé Unique») de la société Cart Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.601 (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 898, page 43086, en date du 2 septembre 2003.

III. La partie comparante, représentée comme susmentionnée, ayant reconnue être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société et commencement de la procédure de liquidation;

2. Nomination de Mme Séverine Michel née le 19 juillet 1977 à Epinal, France et M. Eddy Perrier, né le 5 juillet 1977 à Saint Jean de Maurienne, France tous les deux ayant leur adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg en tant que liquidateurs de la Société, détermination de leurs pouvoirs et octroi aux liquidateurs des pouvoirs les plus étendus et en particulier ceux énoncés aux articles 144, 145 et suivant de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) (la «Loi») par les actionnaires; et

3. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), l'Assemblée décide de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer en tant que liquidateurs Mme Séverine Michel née le 19 juillet 1977 à Epinal, France, et M. Eddy Perrier, né le 5 juillet 1977 à Saint Jean de Maurienne, France tous les deux ayant leur adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Les deux liquidateurs ont accepté ce mandat.

Les liquidateurs prénommés suivant ce plan de liquidation ont pour mission de réaliser tout l'actif (inclus mais pas limité à la réalisation des warrants par leur conversion, cession vente ou par tout autre moyen, si existants) et apurer le passif de la Société et de cesser les activités de la Société. Dans l'exercice de leur mission, les liquidateurs sont dispensés de dresser inventaire et ils peuvent se référer aux écritures de la Société. Les liquidateurs pourront sous leur seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Les liquidateurs pourront engager la Société en liquidation sous leur seule signature individuelle et sans limitation. Ils disposent de tous les pouvoirs pour effectuer ou exécuter toutes les opérations prévues aux articles 144 et 145 de la Loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale du ou des associé(s).

Les liquidateurs pourront payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes, jusqu'à la liquidation des parts sociales de la Société.

Les liquidateurs prépareront un rapport sur les résultats de la liquidation et l'utilisation des biens sociaux avec comptes et documents à l'appui.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Clôture de l'assemblée

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombent à la société à raison du présent acte et sont estimés à EUR 1300.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes comparants et en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant, la personne comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Perrier et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 décembre 2012. LAC/2012/61455. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001580/126.

(130000805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Geplux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 35, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 78.228.

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

Monsieur Sascha MIHAILOVIC, ingénieur en électronique, demeurant à L-8140 Bridel, 108, rue de Luxembourg,

Lequel comparant a déclaré et prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Sascha MIHAILOVIC, prénommé, est l'associé unique de la société à responsabilité limitée «GEPLUX S.A.R.L.», avec siège social à L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 9 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 240 du 2 avril 2001, modifiée suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg en date du 1^{er} août 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 969 du 20 septembre 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 78.228, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (EUR 100,00).

2. L'associé unique décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-1274 Howald, 35, rue des Bruyères, et de modifier en conséquence l'article deux, alinéa premier, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (Alinéa premier).** Le siège de la société est établi à Howald.»

3. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par la société.

4. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Mihailovic, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 24 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62117. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003197/34.

(130002914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Concept Factory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2423 Luxembourg, 21, rue de Pont-Rémy.

R.C.S. Luxembourg B 50.097.

L'an deux mil douze, le vingt et unième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «CONCEPT FACTORY S.A.», ayant son siège social à L-2423 Luxembourg, 21, rue de Pont-Rémy, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.097, constituée par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte reçu le 19 janvier 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 227 du 26 mai 1995, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 août 2002 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1578 du 4 novembre 2002 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel REDING, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 53, Avenue J.F. Kennedy.

Le président désigne comme secrétaire Madame Caroline RAMIER, employée privée demeurant professionnellement à L-9242 Diekirch, 4, rue Alexis Heck.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yves WALLERS, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 53, Avenue J.F. Kennedy.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social, qui est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-) et divisé en mille six cents (1.600) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société par incorporation d'une partie des résultats reportés à concurrence de deux cent dix mille euros (EUR 210.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante mille euros (EUR 40.000,-) à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), par l'émission de huit mille quatre cents (8.400) nouvelles actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes;

2 Attribution gratuite aux actionnaires au pro rata de leur participation dans le capital des actions nouvellement créées;

3 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions à adopter suite à cet ordre du jour;

4 Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social par incorporation d'une partie des réserves de la Société à concurrence de deux cent dix mille euros (EUR 210.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante mille euros (EUR 40.000,-) à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) par l'émission de huit mille quatre cents (8.400) nouvelles actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

L'existence de ces réserves se dégage d'une situation comptable arrêtée au 31 décembre 2011 et d'une attestation du conseil d'administration datée du 20 décembre 2012 dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Les huit mille quatre cents (8.400) actions nouvelles sont réparties entre les actionnaires actuels proportionnellement aux actions détenues par eux.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société.

Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par action, toutes les actions étant entièrement libérées.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital s'élève à environ mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: D. REDING, C. RAMIER, Y. WALLERS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 27 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15494. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003063/74.

(130002885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Cap Hallal Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, 8, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 163.160.

Extrait d'une cession de parts et assemblée générale extraordinaire du 12 octobre 2012

Il résulte d'une cession de parts et assemblée générale extraordinaire reçue par le notaire Roger ARRENSDORFF de résidence à Luxembourg en date du 12 octobre 2012, concernant la société CAP HALLAL SARL, avec siège social à L-4067 Esch-sur-Alzette, 8, rue du Commerce, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B163.160, que:

1. * Abderrazak OUHADDOU, boucher, demeurant à F-57190 Florange, 29, avenue de Lorraine, propriétaire de trente-quatre (34) parts sociales de la susdite société,

* Mustapha CHEGLAL, employé privé, né à Berkane (Maroc) le 8 février 1969, demeurant à F-54350 Mont-Saint-Martin, 56, rue du Muguet, propriétaire de trente-trois (33) parts sociales,

* Dzevat GUBERINIC, employé privé, né à LJUBOVO (Serbie) le 9 août 1978, demeurant à L-4306 Esch-sur-Alzette, 69, rue Michel Rodange, propriétaire de trente-trois (33) parts sociales,

déclarent céder à:

Kamel KHELIL, boucher, né à Bologhine (Algérie) le 25 juin 1976, demeurant à F-57290 FAMECK, 16, avenue Jean Mermoz,

cent (100) parts sociales de la Société, pour le prix total de quarante-trois mille euros (43.000,00€).

2. Abderrazak OUHADDOU, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant technique d'une part, et Mustapha CHEGLAL et Dzevat GUBERINIC, gérants administratifs d'autre part, acceptent au nom de la Société la cession qui précède, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispensent le cessionnaire à faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

3. L'associé unique, Kamel KHELIL, préqualifié, donne son agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.

4. Il décide de révoquer Abderrazak OUHADDOU de ses fonctions de gérant technique, Mustapha CHEGLAL et Dzevat GUBERINIC de leurs fonctions de gérants administratifs.

5. Il décide de se nommer gérant de la société pour une durée illimitée et de modifier en conséquence les pouvoirs de signature de la société comme suit:

La société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 octobre 2012. Relation: LAC/2012/49174. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003043/37.

(130003118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Fondation PROMOMEDIA, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1917 Luxembourg, 5, Breedewee.

R.C.S. Luxembourg G 114.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-deux novembre.

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

Se sont réunis

les membres du conseil d'administration (le "Conseil") de la fondation FONDATION PROMOMEDIA:

- Monsieur Jean-Louis Siweck, fonctionnaire de l'Etat, avec adresse professionnelle à L-1352 Luxembourg, 4, rue de la Congrégation, de nationalité luxembourgeoise, délégué du Ministre d'Etat;
- Madame Michèle Bram, fonctionnaire de l'Etat, avec adresse professionnelle à L-1917 Luxembourg, 5, rue Large, de nationalité luxembourgeoise, déléguée du Ministre des Communications et des Médias;
- Madame Anne Hoffmann, fonctionnaire de l'Etat, avec adresse professionnelle à L-2912 Luxembourg, 20, montée de la Pétrusse, de nationalité luxembourgeoise, déléguée du Ministre de la Culture;
- Madame Betty Sandt, fonctionnaire de l'Etat, avec adresse professionnelle à L-1352 Luxembourg, 3, rue de la Congrégation, de nationalité luxembourgeoise, déléguée du Ministre des Finances.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- Les comparants sont les seuls membres de la fondation FONDATION PROMOMEDIA, ayant son siège à L-1917 Luxembourg, 5, Breedewee, constituée suivant acte notarié en date du 9 juin 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 620 du 24 décembre 1992 (la "Fondation") et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 mai 2011, approuvé par arrêté grand-ducal du 17 juin 2011 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2110 du 9 septembre 2011.
- Les membres du Conseil, représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent expressément et à l'unanimité procéder à la dissolution anticipée de la Fondation avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Ils décident de nommer le Conseil, conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts de la Fondation, comme liquidateur de la Fondation.
- Les membres déclarent que la Fondation n'a plus de dettes, que toutes ses obligations ont été acquittées et que les actifs, composés actuellement de deux mille cinq cents euros et vingt-trois cents (EUR 2.500,23), moins les frais de liquidation seront transmis, conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts de la Fondation, au Gouvernement luxembourgeois.

Le Conseil répondra personnellement de tous les engagements de la Fondation même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

- Que partant la liquidation de la Fondation est à considérer comme faite et clôturée.
 - Les livres et documents sociaux seront conservés pendant la durée de cinq ans à L-1917 Luxembourg, 5 Breedewee.
- Sur base de ces faits, le notaire constate la dissolution de la fondation FONDATION PROMOMEDIA.

Les décisions ci-dessus devront avoir l'accord du Gouvernement et être approuvée par arrêté grand-ducal, conformément à l'article 10 des statuts de la Fondation.

Le présent acte est soumis à l'approbation par arrêté grand-ducal conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-L. SIWECK, M. BRAM, A. HOFFMANN, B. SANDT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 novembre 2012. LAC/2012/55405. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 29 novembre 2012.

Référence de publication: 2013003156/49.

(130002612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Dia-Vin, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 101.333.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

A comparu:

Monsieur Fons MANGEN, Expert-Comptable, demeurant à Ettelbrück;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Mitesch GANDI, directeur, demeurant à 88 Lake Avenue, Apt FF3D Tucahoe, New York 10707, Etats-Unis

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. La société DIA-VIN S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.333, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 mai 2004, acte publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 833 du 13 août 2004;

2. Le capital social de la société s'élève à quarante mille US Dollars (USD 40.000.-), représenté par quatre cents (400) actions de valeur nominale de cent US Dollars (USD 100.-) chacune, intégralement libérées.

3. Son mandant s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la société DIA-VIN S.A.;

4. Son mandant, en tant qu'actionnaire unique, approuve le Bilan de la Société;

5. Son mandant, en tant qu'actionnaire unique, accorde décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire;

6. Son mandant, en tant qu'actionnaire unique a l'intention de dissoudre la société avec effet immédiat;

7. En sa qualité de liquidateur de la Société "DIA-VIN S.A.", son mandant déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la Société dissoute, clôturant ainsi la dissolution;

8. Les livres et documents de la société DIA-VIN S.A. seront conservés pendant une période de 5 ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F.MANGEN, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62313. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013003102/42.

(130003065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Wili S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Lili S.à r.l.).

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 148.560.

L'an deux mille douze, le sept décembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

Madame Céline VELLUET, gérante de société, demeurant à L-2143 Luxembourg, 95A, rue Laurent Ménager.

Laquelle comparante a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Madame Céline VELLUET, prénommée, est l'associée unique de la société à responsabilité limitée "LILI S.à r.l.", avec siège social à L-1740 Luxembourg, 42, rue de Hollerich, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en

date du 8 octobre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2103 du 26 octobre 2009, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 septembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2695 du 5 novembre 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 148.560, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00).

2. L'associée unique décide de modifier la dénomination sociale de "LILI S.à r.l." en "WILI S.à r.l.", avec effet à partir du 1^{er} janvier 2013, et de modifier subséquemment l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société prend la dénomination de "WILI S.à r.l.", société à responsabilité limitée."

3. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.

4. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Velluet, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2012. Relation: LAC/2012/58992. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003272/34.

(130002918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

G.C.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 32/2, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 124.514.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013006136/10.

(130006162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Global Holdings (GV), Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 150.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013006137/10.

(130006343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Global Holdings (PX), Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 150.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013006138/10.

(130006341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Foralux-Forage et Sciage Béton S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 53.610.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE GERANT

Référence de publication: 2013006132/10.

(130006492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Executive Lodge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 52, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 63.166.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Référence de publication: 2013006111/10.

(130006873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Extralux Global Sourcing Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Rodange, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 123.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013006112/10.

(130006235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Globe Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 545, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 123.043.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 11/01/2013.

Référence de publication: 2013006150/10.

(130007014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Global Access S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9068 Ettelbruck, 33, rue Jean-Antoine Zinnen.

R.C.S. Luxembourg B 96.969.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2013006148/13.

(130006161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.
